



COMMUNE DE BRICQUEVILLE-LA-BLOUETTE

PROCES-VERBAL

Du conseil municipal du 29 janvier 2026

Date de convocation : 23 janvier 2026

Date d'affichage de la liste des délibérations : 2 février 2026

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20260129-PV-CM-29-01-26-AR
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le 29 janvier à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.
Étaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, COUILLARD Arnaud, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, FANFANI Antoine, Mesdames GALMEL Isabelle, LECONTE Marie-France, ROUCHERE Anne-Marie, JOUANNE Lydie.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : Madame YBERT Sandra qui donne pouvoir à Monsieur FANFANI Antoine, Madame LERAUX Muriel qui donne pouvoir à Madame GALMEL Isabelle, Madame MALERBA Lydie qui donne pouvoir à Monsieur CHATELLIER Julien.

Absent(s) : non excusés : 0

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 14		
Présents : 11	Absents : 3	Procurations : 3
Votants : 14		

ORDRE DU JOUR

- ▶ Désignation du secrétaire de séance
- ▶ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2025
- ▶ Modification de la délibération n° DEL2025/10/16-09 Vote des tarifs de location de la cantine
- ▶ Avis sur la demande d'autorisation environnementale relative à la reconstruction de la station de traitement des eaux usées de Coutances
- ▶ Autorisation donnée au maire à signer l'acte notarié réitérant la convention signée avec la Société ENEDIS – Travaux chemin d'Orgeat
- ▶ Convention de mise à disposition de l'école
- ▶ Etat récapitulatif annuel des indemnités des élus
- ▶ Affaires diverses

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Après vérification du Quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal de Bricqueville la Blouette. Monsieur le Maire propose que Monsieur Antoine FANFANI soit désigné comme secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Où la demande de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **VALIDE** à l'unanimité des votants la désignation du secrétaire de séance.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N° DEL2026/01/29-01

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 décembre 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 11 décembre 2025 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Rodolphe JARDIN, Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le contenu du procès-verbal.

Accusé de réception en préfecture 050-215000845-20260129-PV-CM-29-01-26-AR Date de télétransmission : 08/04/2026 Date de réception préfecture : 08/04/2026		
Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14

DELIBERATION N° DEL2026/01/29-02

3. MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°DEL2025/10/16-09 « VOTE DES TARIFS DE LOCATION DE LA CANTINE »

Rapporteur : Mr. Rodolphe JARDIN

Monsieur le Maire informe le conseil que la délibération « vote des tarifs de location de la cantine » votée le 16 octobre 2025 est incomplète. La location ou la mise à disposition de la cantine pour les inhumations n'est pas mentionnée, il est par conséquent nécessaire que le conseil municipal délibère et modifie la délibération.

Ouï la demande de Monsieur le Maire et après en avoir débattu, le conseil municipal fixe les conditions et tarifs suivants à compter du 9 février 2026 pour les nouveaux contrats de location :

	<u>Forfait 2 jours</u> (férié inclus)	<u>Forfait 1 jour en</u> <u>semaine</u> (journée/soirée)
Habitants Commune	100 €	25 €
Habitants Hors Commune	150 €	50 €
Chauffage (1 ^{er} octobre au 31 mars)	30 €	15 €
Location des couverts	1 € par personne	

A la location de la cantine, un chèque de caution de 250€ (libellé à l'ordre du Trésor Public et restitué si aucun dégât n'a été constaté) sera demandé.

Articles disponibles	Prix unitaire en cas de perte ou de casse
Assiettes	
Assiettes plates	2.6
Assiettes creuses	2.6
Assiettes dessert	2.6
Couverts	
Fourchettes	1.1
Couteaux	1.1
Cuillères à soupe	1.1
Cuillères petites	1.1

Accessoires	
Plateaux	2.5
Passoire alu	40
Pichet inox (à eau)	5.6
Pichet plastique	10
Ramequins (marron transparent)	5
Louches	5
Pinces à salade	15
Pelles à tarte	9.5
Pelles écumoir	20
Cuillère bois	5
Cuillère sauce	5
Couteaux gros	35
Verrerie	
Verres	2.1
Verres à pied	2.1
Verres plastique	1
Tasses à café	2.7
Mug à café	3
Equipement divers	
Chaises	Assurance
Tables	Assurance
Balai	10
Pelle	5
Balais brosse	10
Raclette	10
Aspirateur	Assurance
Seau	10
Balai à toiler	40
Franges pour toiler	3
Serpillière	3
Presse pour seau	30
Tuyau (lavage sol)	45
Raclette vitre	8
Bassine (couleur orange)	10
Chariot seau avec presse	140

Accusé de réception en préfecture
050 215000046 20260129-PV-CM-29-01-26-AR
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

Pour les habitants de la commune, la cantine est mise à disposition à titre gracieux pour les inhumations sans accès à la cuisine. Si besoin d'accès à la cuisine, un forfait de 50€ sera appliqué. Pour des questions d'assurance, un contrat doit néanmoins être établi.

Un forfait ménage de 75 € pourra être facturé en cas de restitution des locaux non nettoyés.

ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°DEL2025/10/16-09

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
-------------------	-----------------------	------------------

DELIBERATION N° DEL2026/01/29-03

4. AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE RELATIVE A LA RECONSTRUCTION DE LA STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USEES DE COUTANCES

Rapporteur : Mr. Rodolphe JARDIN

Vu l'article R. 181-18 du code de l'environnement,

Par arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2025, le Préfet de la Manche a prescrit l'ouverture d'une consultation du public parallélisée relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la commune de Coutances pour la reconstruction de la station de traitement des eaux usées (STEP) située sur les communes de Coutances et Saint-Pierre-de-Coutances.

Accusé de réception en préfecture 050-215000845-20260129-PV-CM-29-01-26-AR Date de télétransmission : 08/04/2026 Date de réception préfecture : 08/04/2026

Le projet de reconstruction est montré aux membres du conseil Municipal.

Il est demandé au conseil d'émettre un avis sur le projet.

Où l'exposé de Monsieur JARDIN Rodolphe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents inhérents à ce dossier.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
-------------------	-----------------------	------------------

DELIBERATION N° DEL2026/01/29-04

5. AUTORISATION DONNEE AU MAIRE A SIGNER L'ACTE NOTARIE REITERANT LA CONVENTION SIGNEE AVEC LA SOCIETE ENEDIS – TRAVAUX CHEMIN D'ORGEAT

Rapporteur : Mr. Rodolphe JARDIN

Vu la demande du cabinet D&A Notaires, basé à Caen, portant sur l'acte notarié à constituer au profit de la société ENEDIS un droit réel de jouissance spéciale liée à l'installation d'une ligne électrique souterraine chemin d'Orgeat à Bricqueville la Blouette.

La société ENEDIS entreprend l'installation de quatre canalisations électriques souterraines sur la parcelle cadastrée ZH 17 appartenant à la commune de Bricqueville la Blouette.

Où l'exposé de Monsieur JARDIN Rodolphe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CONSENT** à la société Enedis un droit réel de jouissance spéciale afin d'installer une ligne électrique souterraine
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tout document relatif à ce dossier

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
-------------------	-----------------------	------------------

DELIBERATION N° DEL2026/01/29-05

Monsieur Arnaud COUILLARD remarque que le chemin est très abimé (boues importantes). Monsieur le Maire demandera à l'entreprise Enedis de remettre en état le chemin à l'issue des travaux (pose de cailloux).

6. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ECOLE

Rapporteur : Mr. Rodolphe JARDIN

Suite à la fermeture de l'école de Bricqueville la Blouette, l'association La Bricquette souhaite animer le lieu en lien avec les habitants. Les anciennes classes, la cour et la cantine pourront être mis à disposition de l'association.

Il est nécessaire d'établir une convention bipartite entre la commune et l'association.

Monsieur le Maire fait lecture du projet de convention de mise à disposition.

Après avoir rencontré les membres de l'association, Monsieur le Maire explique que l'association va réellement occuper les lieux à partir de septembre 2026. D'ici cette date, l'association aura très peu de trésorerie.

Accusé de réception en préfecture
050-215000845-20260129-PV-CM-29-01-26-AR
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026

La prise en charge par l'association de la consommation des fluides (eau et électricité) pourra être effective à partir de septembre 2026, un avenant à la convention sera alors proposé à l'association. L'installation de compteurs spécifiques (eau et électricité) sera une solution pour estimer au plus juste les consommations.

21h00 : arrivée de Madame Muriel LERAUX

Monsieur le Maire informe de l'avancée des travaux effectués par la CMB avant de restituer les bâtiments à la commune.

Pour le moment, le conseil va proposer une convention de mise à disposition gratuite et temporaire de la partie communale (cantine, cour et préau). Lorsque le reste des bâtiments sera rendu à la commune, leur mise à disposition sera d'office intégrée dans la convention.

Où l'exposé de Monsieur JARDIN Rodolphe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **VALIDE** la convention de mise à disposition à titre gracieux de bâtiments communaux proposée en prenant en compte les commentaires listés ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention bipartite et tout autre document inhérent à ce dossier.

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

DELIBERATION N° DEL2026/01/29-06

7. ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES DES ELUS

Rapporteur : Mr. Rodolphe JARDIN

Vu, la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 et notamment son article 93 ;

Vu, l'article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'état de l'ensemble des indemnités, libellées en euros, dont ont bénéficié les élus siégeant au conseil municipal en **2025** :

INDEMNITES PERCUES PAR LES ELUS EN 2025				
Titre	Nom - Prénom	Fonction	Date	Brut perçus
M.	JARDIN Rodolphe	Maire	Elu le 15 mars 2020	19 878.36 €
M.	COUILLARD Arnaud	1 ^{ère} adjoint	Elu le 15 mars 2020	4 222.20 €
M.	CHATELLIER Julien	2 ^{ème} adjoint	Elu le 15 mars 2020	4 222.20 €
Mme.	GALMEL Isabelle	3 ^{ème} adjointe	Elu le 15 mars 2020	4 222.20 €
Mme.	LERAUX Muriel	4 ^{ème} adjointe	Elu le 15 mars 2020	4 222.20 €

Suite à la présentation, le Conseil Municipal **PREND ACTE** du tableau des indemnités perçues par les élus sur l'année 2025.

Affaires diverses :

a. Groupama

Monsieur Arnaud COUILLARD explique au conseil que l'assureur de la commune (Groupama) avait informé la mairie fin 2025 d'une hausse de 25% de la prime d'assurance 2026 (hausse de 40% en 2025). Après un rendez-vous et un courrier de réclamation, la sinistralité a été revue et Groupama applique finalement une augmentation de 6.5% (plus proche de la moyenne).

21h25 : arrivée de Madame Lydie MALERBA

Accusé de réception en préfecture 050-215000845-20260129-PV-CM-29-01-26-AR Date de télétransmission : 08/04/2026 Date de réception préfecture : 08/04/2026

b. Vente parcelle HLM

La petite parcelle, enclavée derrière l'atelier municipal et appartenant à la société HLM Coutances/Granville, doit être vendue à la commune, le rendez-vous de décembre chez le notaire a été reporté en raison de documents manquants de la part des HLM.

c. Devis location mini-pelle

Deux devis de mini pelle à pneu 5T ont été demandés aux entreprises (Axel Location et Euromatec) pour l'entretien du chemin du Blondel. L'agent communal pourra manœuvrer la pelle. Monsieur le Maire expose les deux devis au conseil. Monsieur Pierre EDINE estime qu'une pelle à pneu n'est peut-être pas la meilleure solution pour ce type de chantier, une pelle à chenille serait plus adaptée. Monsieur le Maire revoit le chantier pour sélectionner le matériel adéquat.

Dans le même temps, l'entreprise Fatout TP dont le devis a été validé va intervenir dans le chemin avant le grattage effectué par l'agent communal.

d. Location salle polyvalente en 2025

En 2025, les recettes globales de la location de la salle polyvalente s'élèvent à 10 450€ environ (6 300€ en 2024) pour des charges :

Electricité : 2024 : 2841,52€ / 2025 : 3810,87€ (Enercoop)

Gaz : 2024 : 1288,01€ / 2025 : 2984,13€ (Gaz de Bordeaux)

e. Remplacement agent technique

Le contrat de l'agent technique se terminant le 31 janvier 2026, il est soumis aux membres du conseil de la prolonger. Les membres du conseil municipal sont favorables pour garder l'agent et lui proposer une prolongation de contrat.

f. Réunion CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Chaque année, la CCID se réunit pour informer l'administration de changements liés au foncier bâti et non bâti sur la commune. La prochaine réunion de la CCID se déroulera le lundi 2 mars 2026 à la mairie à 18h45. Madame Isabelle GALMEL ne pouvant être présente, Madame Marie-France LECONTE se porte candidate pour la remplacer.

g. Changement de destination cantine – accessibilité PMR

Pour être mis à la location d'association et de particuliers, la cantine doit changer de destination. Des autorisations doivent être délivrées par les autorités administratives. La sous-commission de sécurité a rendu un avis favorable. Quant à la sous-commission accessibilité, l'avis a été défavorable à cause de manquement dans l'aménagement des toilettes PMR (barre, lavabo...) et d'une hauteur de poutre entre la cantine et les sanitaires (selon la loi, 2.20m serait un minimum, 2.07m actuellement). La mairie se renseigne auprès de différentes personnes pour connaître davantage la réglementation.

h. Redevance de la performance des réseaux d'assainissement collectif

Mise en place en 2025, la nouvelle redevance (0.0267€/mètres cube), collectée auprès des usagers, va être redistribuée à la commune pour un montant de 365.52€ (redevance 2025).

- i. Route de la Butte au Long
Madame Marie-France LECONTE déplore l'état de la route à la limite avec Coutances. Un courrier pourra être envoyé aux services de la ville de Coutances. Lors de la réfection de la chaussée, côté Bricqueville la Blouette, l'information avait déjà été transmise à Coutances.
- j. Organisation du bureau de vote – élections municipales du 15 mars 2026
Une répartition de la tenue du bureau de vote est effectuée entre les conseillers. Un président, deux assesseurs et un secrétaire sont nécessaires.
L'élection du maire et des adjoints doit se faire entre le vendredi et le dimanche 14 mars 2026 au nouveau conseil municipal. La date du vendredi 20 mars (18h30) sera proposée à la prochaine séance.
Date de réception en préfecture : 08/04/2026
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception en préfecture : 08/04/2026
- k. Adressage
Monsieur le Maire informe le conseil qu'un oubli a été fait dans la numérotation de la D20 pour les trois maisons de Saint-Pierre de Coutances:
Dernière maison de Coutances : n°15
Trois maisons de Saint-Pierre de Coutances : pas de numéro
Première maison de Bricqueville la Blouette : n°17
L'information a été donnée à la mairie de Saint-Pierre de Coutances.
- l. Vieille Route :
Monsieur le Maire fait un compte rendu de la réunion publique relative à la fermeture de la vieille route qui a eu lieu le mardi 20 janvier. La fermeture du bas de la route est actée, le haut côté bourg pourrait être aménagé pour le passage des convois agricoles. Une nouvelle réunion sera proposée à ce sujet.

Liste des délibérations :

Numéro	Date	Objet	Vote pour	Vote contre	Vote abstention	
DEL2026/29/01-01	29/01/2026	Désignation du secrétaire de séance	14	0	0	Approuvée
DEL2026/29/01-02	29/01/2026	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 décembre 2025	14	0	0	Approuvée
DEL2026/29/01-03	29/01/2026	Modification de la délibération n° DEL2025/10/16-09 Vote des tarifs de location de la cantine	14	0	0	Approuvée
DEL2026/29/01-04	29/01/2026	Avis sur la demande d'autorisation environnementale relative à la reconstruction de la station de traitement des eaux usées de Coutances	14	0	0	Approuvée
DEL2026/29/01-05	29/01/2026	Autorisation donnée au maire à signer l'acte notarié réitérant la convention signée avec la société ENEDIS – Travaux chemin d'Orgéat	14	0	0	Approuvée
DEL2026/29/01-06	29/01/2026	Convention de mise à disposition de l'école	14	0	0	Approuvée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le secrétaire de séance
Antoine FANFANI



Le Maire
Rodolphe JARDIN



Les décisions du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication.

Acte rendu exécutoire, après envoi en Sous-Préfecture le 08 AVR, 2026

Publication sur le site internet le 08 AVR, 2026

Accusé de réception en préfecture
050-21500845-20260129-PV-CM-29-01-26-AR
Date de télétransmission : 08/04/2026
Date de réception préfecture : 08/04/2026